



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2681

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme partenarial 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2681**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme partenarial 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui a pour mission, notamment, de suivre les évolutions urbaines, de participer, d'une part, à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et d'autre part, à l'élaboration de documents d'urbanisme.

La Métropole souhaite s'attacher la collaboration de l'association dans une démarche partenariale, pour mener des réflexions ou études qui concourent à la définition des politiques publiques de la Métropole tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine.

I - Bilan d'activités 2017

Par délibération n° 2017-1855 du 6 mars 2017, le Conseil de la Métropole a attribué à l'Agence d'urbanisme une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 336 000 € (hors cotisation annuelle de 250 000 €) pour son programme partenarial 2017.

En 2017, l'Agence d'urbanisme a subi des aléas (en particulier, recours au chômage technique en juin en raison de la défaillance de la climatisation des locaux) qui ont entraîné un peu de retard dans l'avancement du programme partenarial sans nuire globalement à sa bonne exécution.

L'Agence d'urbanisme a fortement mobilisé ses équipes sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), dont l'arrêt a été voté le 11 septembre 2017 par le Conseil de Métropole.

L'association a aussi largement accompagné la Métropole et ses partenaires sur les thématiques qui constituent son cœur de compétences (économie, habitat, projet urbain, mobilité, etc.) à l'image du Plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise, tout en développant un appui à la consolidation de ses nouvelles compétences, notamment, sur les différents champs de l'action sociale à travers l'adoption du projet métropolitain des solidarités.

II - Programme partenarial d'activités pour 2018

Pour l'exercice 2018, le programme partenarial d'activités proposé par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise réaffirme son objectif de constituer un socle de connaissances territoriales aux différentes échelles de la Métropole lyonnaise. Il est élaboré dans la continuité du programme 2017, avec un accent mis sur les enjeux suivants :

- conforter l'assise territoriale de l'Agence d'urbanisme,
- développer les approches et les analyses systémiques,
- être au-devant de 6 sujets émergents (agglomérations et villes moyennes, santé/bien-être, espace public, défis énergétiques et climatiques, pratiques numériques, financiarisation de l'aménagement),

- préserver des missions stratégiques sur l'espace régional,
- renforcer la collaboration avec les agences d'urbanisme,
- renforcer les partenariats (ingénierie publique, université, recherche).

Le programme partenarial 2018 est structuré en 6 chapitres :

- innovation, ressources et réseaux,
- observation des territoires et observatoires,
- approches et stratégies métropolitaines,
- planification locale,
- projets urbains,
- activités internationales.

L'achèvement du projet PLU-H, avant de rentrer dans une phase plus administrative, est prévu dans le courant de l'année 2018.

III - Budget prévisionnel 2018

Les principaux postes de charges et de produits du budget 2018 de l'Agence d'urbanisme sont les suivants :

Charges :

Budget voté 2017		Budget prévisionnel 2018	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achats et charges externes	949 300	achats et charges externes	991 250
impôts, taxes et versements assimilés	676 935	impôts, taxes et versements assimilés	718 200
salaires et charges sociales	5 542 900	salaires et charges sociales	5 431 650
dotations aux amortissements	190 000	dotations aux amortissements	230 000
dotations aux provisions	0	dotations aux provisions	97 500
frais financiers et autres charges	4 000	frais financiers et autres charges	4 053
Total charges 2017	7 363 135	Total charges 2018	7 472 653

Produits :

Budget voté 2017		Budget prévisionnel 2018	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
participation totale Métropole de Lyon (subvention + cotisation annuelle) dont :	4 586 000	participation totale de la Métropole de Lyon (subvention + cotisation annuelle) dont :	4 586 000
- subvention financière Métropole de Lyon	4 336 000	- subvention financière de la Métropole de Lyon	4 336 000
- cotisation annuelle Métropole de Lyon	250 000	- cotisation annuelle Métropole de Lyon	250 000
subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 376 842	subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 512 213
contrats spécifiques	280 000	contrats spécifiques	225 000
produits financiers	2 000	produits financiers	2 000
produits divers et transferts de charges	118 293	produits divers, transferts de charges, reprise prov.	147 440
Total produits 2017	7 363 135	Total produits 2018	7 472 653

IV - Financement 2018

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme partenarial de travail, il est proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer pour 2018 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 336 000 €.

La participation globale de la Métropole (subvention + cotisation) à l'Agence d'urbanisme est du même montant que celle de 2017, en raison du retard pris sur le dossier PLU-H et de son impact fort sur l'activité prévisionnelle de 2018.

La Métropole sera plus particulièrement intéressée à la réalisation des éléments du programme partenarial 2018 entrant dans sa stratégie :

- le développement urbain durable, le développement économique et le rayonnement international, la cohésion sociale et la solidarité,
- la planification locale, avec l'achèvement du PLU-H et l'élaboration du Règlement local de publicité,
- l'expertise urbaine et la qualité urbaine (schémas de référence, cadrage urbain, etc.),
- les projets de territoire en lien avec les grandes infrastructures routières : Anneau des Sciences, A6/A7,
- l'analyse des dynamiques territoriales à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, en lien avec les activités du Pôle métropolitain et du syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL),
- les relations internationales et les coopérations décentralisées.

L'exercice 2018 sera marqué aussi par l'engagement d'une démarche de prospective territoriale à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon.

Les conditions de mise en œuvre du programme partenarial devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2018.

Mises à disposition à titre gratuit et à titre onéreux en 2018

La valorisation financière des moyens informatiques mis à la disposition de l'association à titre gratuit, pour l'exercice 2018, fait l'objet d'une actualisation à la date du 31 décembre 2017 et s'élève à 1 820,51 €. Elle sera intégrée dans les comptes de l'association en recettes et en dépenses.

La Métropole met aussi à disposition de l'Agence d'urbanisme des moyens à titre onéreux :

- 15 places de parking en sous-sol au 208 bis, rue Garibaldi (Lyon 3^e), pour un loyer annuel de 600 € par place occupée,

- des moyens informatiques (accès au réseau, accès aux bases APIC et Géonet, hébergement informatique) afin d'assurer la continuité et la fiabilité des échanges entre le siège de la Métropole et les nouveaux locaux de l'association situés dans la tour Part-Dieu. La mise à disposition et la maintenance de ces équipements et licences fera l'objet d'un remboursement annuel de l'Agence d'urbanisme à la Métropole pour un montant 2018 estimé à 20 124 € TTC.

Après la signature de la convention de financement, le mandatement de la subvention fera l'objet d'un échelonnement en 5 versements au cours de l'exercice 2018, conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 336 000 € au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour son programme partenarial de l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale de fonctionnement de 4 336 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P06O0216 - compte 65748 - fonction 515.

4° - Les recettes de fonctionnement correspondant :

a) - au remboursement des équipements et des licences informatiques mis à disposition de l'association, pour un montant prévisionnel de 20 124 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P06O0216 - compte 70878 - fonction 518,

b) - au loyer des parkings mis à disposition de l'association seront inscrites au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P28O1580 - compte 752 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.